

WEBINAIRE DECLARATION IFI 2022

PUBLIC CONCERNE	Conseil en gestion de patrimoine, Avocat, Expert-comptable, Notaire, Banquier, Assureur.
DATES ET HORRAIRES	WEBINAIRE
PRÉREQUIS	Aucun
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'accompagner ses clients dans leur déclaration IFI.
CONTENU DE LA FORMATION	<p>A. Le foyer fiscal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes • Les modifications du foyer fiscal • Les concubins <p>B. Les actifs exonérés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actifs affectés à une activité professionnelle (ANNEXE I) • Autres exonérations <p>C. Les actifs taxables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actifs détenus directement (ANNEXE II) • Les actifs détenus indirectement (ANNEXE III) <p>D. Le passif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passif déductible (ANNEXE IV) • Clauses anti-abus <p>E. Le calcul de l'IFI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le barème • Les réductions d'impôt • Le plafonnement
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<p>La formation aura lieu :</p> <p>En webinaire</p> <p>Le formateur disposera d'un logiciel de webinaire (ZOOM, Webex ou GoToWebinar) pour projeter le support pédagogique. Le logiciel permet aux stagiaires d'intervenir par Chat directement ou de lever la main pour poser leurs questions avec leur micro. Le logiciel permet également au formateur de partager son écran d'ordinateur pour avoir accès à d'autres outils (Word, Excel, internet exploreur). Le support pédagogique sera mis à disposition des stagiaires via leur accès utilisateur ou leur sera envoyé par mail.</p> <p>Le formateur utilisera une pédagogie active : il usera de cas pratiques pour illustrer ses propos en mettant en situation les apprenants (cas clients par exemple).</p> <p>Le formateur ouvrira également des temps de questions/réponses lors de la formation afin de vérifier l'engagement des stagiaires et leur compréhension.</p>

FAC&Associés

DURÉE DE LA FORMATION	3 heures de formation
LES MOYENS D’EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des temps de connexion de l’apprenant - Réalisation d’un test final de validation <p>Une attestation sera remise à l’apprenant après validation du test final</p>
VALIDATION D’HEURES RÉGLEMENTAIRES	3 heures immobilier (carte T)
DATE LIMITE D’INSCRIPTION	Les inscriptions doivent être réalisées à minima 2 jours avant le début de la formation
MODALITÉ D’INSCRIPTION	<p>Deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur le site internet directement ✓ Inscription papier : nous envoyer le bulletin par mail à contact@fac-associes.com ou par courrier au 38 rue du maréchal Fayolle 63 500 ISSOIRE
EQUIPE PEDAGOGIQUE	<p>Intervenant : Madame Yasemin BAILLY SELVI</p> <p>Assistance technique et pédagogique pour nos formations en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marthe Faye Pineau 06 17 52 60 00 ou Yolaine Chéreau 06 46 78 02 35 <p>Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h et de 14h 17h30</p>
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	<p>FAC&Associés est dans une démarche d’inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations. Ainsi la majorité des salles réservées pour nos formations présentiels sont des ERP respectant les normes d’accessibilité pour personnes à mobilité réduite.</p> <p>Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter Mme Yolaine Chéreau Référente Handicap par mail : yc@fac-associes.com ou par téléphone au 06 46 78 02 35 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.</p>
CONTACTS	<p>Téléphone : 04.63.80.93.47</p> <p>Mail : contact@fac-associes.com</p>
TARIF	250 € HT soit 300 € TTC (TVA 20%)

FAC&Associés

SAS au capital de 50 000 € - 38 rue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE
RSC de Clermont-Ferrand 844955336. Siret n° 84495533600012 – N° TVA intracommunautaire n° FR37844955336
Formation professionnelle déclarée et enregistrée sous le n° 84630505063 auprès du Préfet de la région AURA, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat.